

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL du 19 mai 2011

PRESENTS :

Madame METRAL Marie-Antoinette, Présidente, , ANTHOINE Eric, DE NAVACELLE Jean-Maurice, GUYOT François délégués titulaires, DUMAINE Pierre, HUGARD Pierre, POURRET Alain, délégués suppléants

ABSENTS :

Messieurs CARTIER Bernard, 2ème Vice Président , DUNAND Jacky 1er Vice Président , BOISIER Antoine, DESGRANGES Yannick, MISSILLIER Eric

Début de la séance à 19 h 00

➤ Constitution d'un groupement de commande publique pour les travaux de renforcement du réseau AEP du SIVU des Fontaines et d'assainissement de la commune de la Rivière Enverse

Le S.I.V.U. des Fontaines, ayant la compétence eau potable, entreprend des travaux de création et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans plusieurs secteurs de la commune de La Rivière Enverse.

En parallèle, la commune de La Rivière Enverse entreprend des travaux de réalisation d'un collecteur d'eaux usées dans le chef-lieu, sous la voie communale n°201, depuis le carrefour de la mairie jusqu'au cimetière.

Ces travaux relèvent donc respectivement de la compétence :

- **du S.I.V.U. des Fontaines** pour les travaux d'eau potable,
- **de la commune de La Rivière Enverse** pour les travaux d'assainissement eaux usées,

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de ces travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Ce groupement est constitué entre le **S.I.V.U. des Fontaines** et la **commune de La Rivière Enverse**, groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La procédure de consultation pour ces travaux sera lancée prochainement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la création du groupement de commande publique précisé précédemment,
- **AUTORISE** l'adhésion à ce groupement de commande, le S.I.V.U. des FONTAINES assurant le rôle de coordonateur (via sa Présidente),
- **AUTORISE** la signature de la convention portant constitution du groupement de commande, jointe en annexe par Madame la Présidente

➤ Constitution de la commission de groupement de commande

Madame la Présidente souligne que conformément à l'article 6 de la convention précitée, il convient de constituer une commission de groupement de commandes destinée notamment à étudier les offres et choisir le candidat et présidée par Mme la présidente du SIVU des Fontaines.

Le Comité Syndical décide de nommer Mme Marie-Antoinette METRAL, MM Jacky DUNAND, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre DUMAINE, membres de ladite commission.

➤ **Avenant n°4 au contrat pour l'exploitation par affermage du service de distribution d'eau potable sur la commune de La Rivière Enverse**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que la Commune de la Rivière Enverse a confié l'exploitation de son service public d'eau potable à VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux, par traité d'affermage en date des 24 août et 21 octobre 1999, complété par trois avenants, le dernier en date du 13 juillet 2004.

Par ailleurs, la Commune de La Rivière Enverse a transféré, à compter du 01/01/2010, la compétence intégrale eau au S.I.V.U. des Fontaines qui entreprend la réalisation d'un certain nombre de travaux destinés à sécuriser l'alimentation en eau de ses communes membres.

L'importance de ces travaux a un impact important sur le prix de l'eau.

Or, la Commune de La Rivière Enverse voit son contrat d'affermage s'achever le 01/08/2011 alors que celui de Saint Sigismond se termine le 31/07/2013.

C'est la raison pour laquelle le S.I.V.U. des Fontaines a demandé au Fermier qui l'a accepté de prendre en charge sans augmentation de tarifs, un investissement d'une valeur de 30 000€ H.T. et de prolonger de deux années le contrat en cours, et ce conformément à la loi Sapin, article 40B.

Madame la Présidente donne lecture du projet d'avenant et de son annexe relatif au programme de travaux.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le projet d'avenant n°4 au contrat d'exploitation par affermage du service de distribution d'eau potable sur la commune de La Rivière Enverse,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer ledit avenant

➤ **Constitution d'une commission consultative d'examen des demandes d'urbanisme**

Madame le Présidente informe le Comité Syndical de la nécessité de mettre en place une commission consultative chargée d'étudier les demandes d'urbanisme transmises pour avis par la DDT dans le cadre de son instruction. Toutes les demandes d'urbanisme ayant un lien avec le schéma directeur de l'eau des 3 communes feront l'objet d'un examen par la commission qui se réunira à raison d'une fois par mois.

Sont désignés membres de cette commission :

Titulaires : Mme Marie-Antoinette METRAL, MM Bernard CARTIER, Jacky DUNAND, Eric ANTHOINE, Jean Maurice DE NAVACELLE, François GUYOT

Suppléants : MM Yannick DESGRANGES, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD,

Un représentant de VEOLIA, de la SAUR et du Cabinet MONTMASSON (maître d'œuvre du SIVU) participeront également aux réunions de cette commission.

➤ **Elaboration ou révision des Plans Locaux d'Urbanisme**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical l'obligation de convier la Présidente du SIVU ou son représentant aux réunions relatives à la révision ou à l'élaboration du PLU des 3 communes membres du SIVU.

➤ **Arrêté portant sur une restriction d'eau**

Chatillon sur Cluses ayant pris un arrêté de restriction d'eau, la question est posée de savoir si la décision doit être prise par les Maires respectifs de chaque commune ou par la présidente du S.I.V.U. des Fontaines. Les services compétents seront interrogés.

La séance est levée à 20h